



**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**DU HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME**  
**BUREAU DU TOGO SUITE AUX MANIFESTATIONS DU 12 AU 14 JUIN 2012**  
**EMAILLEES DE VIOLENCES**

**Lomé (20 juin 2012) :** Le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme au Togo est vivement préoccupé par les violences qui ont marqué les manifestations du Collectif « Sauvons le Togo » du 12 au 14 juin 2012 à Lomé et invite toutes les parties à privilégier davantage le dialogue dans la résolution des questions politiques.

Il réaffirme que le droit de manifestation publique pacifique et le droit à la liberté d'expression sont des droits fondamentaux garantis par le droit international des droits de l'homme et qui doivent s'exercer dans le cadre de la loi. A cet effet, il exhorte aussi bien les organisateurs des manifestations et réunions publiques pacifiques que les autorités gouvernementales à la retenue et à s'abstenir de tout acte ou comportement de nature à porter préjudice aux personnes et aux biens.

Le Bureau est particulièrement préoccupé par des propos haineux et xénophobes relayés par certains médias et attire l'attention des auteurs sur leur responsabilité individuelle au regard du droit international.

Le Bureau invite enfin le Gouvernement à continuer par assurer la pleine jouissance et l'exercice du droit de manifestations et de réunions publiques pacifiques et de veiller scrupuleusement à ce que l'usage de la force soit nécessaire et proportionnelle conformément aux normes et standards internationaux en la matière.

**Mme Olatokunbo IGE**  
**Représentante**